

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1962)
Heft: 1413

Artikel: La Suisse et le Conseil de Europe
Autor: Reverdin, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-691958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

La Commission des affaires étrangères du Conseil national a exprimé le vœu que la Suisse demande à faire partie du Conseil de l'Europe non plus à titre d'observateur, comme c'est le cas depuis bientôt deux ans, mais en qualité de membre de plein droit.

On ne voit pas ce qui ferait obstacle à la réalisation de ce vœu. Aussi peut-on présumer que, d'ici quelques mois, l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe sera chose faite.

C'est l'occasion de se demander s'il n'y a pas de la part de notre diplomatie quelque imprudence à nous montrer prudents à l'excès.

Les problèmes que l'intégration européenne pose à notre pays sont particulièrement délicats. Cela tient à l'histoire qui l'a fait différent des autres.

Qu'il suffise, sans remonter à une époque lointaine, de rappeler ce qui s'est passé au XIXe et au XXe siècle. L'idée-force, en Europe, a été l'idée de nationalité. Elle a conduit à l'unification de l'Italie et de l'Allemagne, aux guerres que l'on sait, à la désagrégation de l'Empire ottoman et à l'éclatement de l'Empire austro-hongrois, à des conflits sans cesse renaissants, et c'est en partie pour surmonter les antagonismes nés de cette évolution que beaucoup d'Européens placent aujourd'hui leurs espoirs dans l'union douanière et dans la supranationalité.

Que fit la Suisse pendant ce temps? Elle suivit une tout autre voie: celle que lui indiquaient ses traditions. Développant ses institutions fédéralistes, les adaptant en 1848 aux nécessités de l'époque, elle est parvenue à résoudre sur son territoire le problème des nationalités; de la diversité de ses races, de ses langues, de ses cultures, de ses confessions, elle a tiré une harmonie; elle a su concilier chez elle les forces qui, hors de ses frontières s'affrontaient avec une fanatique et sanglante agressivité.

D'avoir ainsi évolué à contre-courant de l'Europe a fait de la Suisse un Etat très particulier, dont le fondement n'est ni la géographie, ni la nationalité, ni la langue, ni la religion. Cet Etat repose sur l'idée fondamentale qu'il convient de laisser le maximum de liberté et de responsabilité aux communautés de base que sont la famille, la commune, le canton. Toute la construction helvétique s'est faite de bas en haut. On a fédéré, coordonné ce qui existait; on a pris grand soin d'éviter que l'Etat central ne fasse violence aux communautés locales.

Or, le plus souvent, c'est la marche inverse qui a été suivie dans la construction des Etats qui forment aujourd'hui l'Europe. Prenons le cas de la France. A la fin du moyen âge, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence jouissaient d'une large autonomie, et avaient leur personnalité propre. En 1790, le processus de centralisation, c'est-à-dire de destruction des communautés traditionnelles, était assez avancé pour qu'on pût découper les provinces en départements. Leur personnalité avait été définitivement brisée. La France est un pays où le mouvement va de haut en bas, et non pas, comme en Suisse, de bas en haut. Les forces créatrices agissent en sens inverse.

Or, dans son mouvement actuel et dans son devenir, le Marché commun et les technocrates qui le dirigent de Bruxelles s'inspirent largement des tendances françaises. Leur méthode consiste à élaborer des plans, et à y faire entrer la réalité vivante, au risque de la brutaliser, bien plutôt qu'à suivre le processus fédéraliste. Certes, il y a aussi des forces qui travaillent dans le sens opposé. Les Etats nationaux dont l'Europe est aujourd'hui formée

aspirent instinctivement à conserver leur personnalité; cet instinct de conservation freine l'impulsion révolutionnaire des initiateurs du Marché commun, et c'est dans une formule de compromis qu'on finira vraisemblablement par trouver des solutions conformes au génie propre de l'Europe.

Contribuer à la recherche de cette formule est, pour la Suisse, un aspect essentiel de ses devoirs européens. Elle a fait une expérience qui lui est propre, qui lui a assuré un développement harmonieux, et dont il lui faut en conséquence faire profiter les autres. C'est là, sans doute, l'apport le plus positif qu'elle puisse offrir à la construction européenne. Il ne s'agit pas pour elle de donner ses institutions en exemple, ce qui serait outrecuidant, mais bien plutôt d'attirer l'attention sur certaines vérités politiques que les zéloteurs de la "Petite Europe" négligent parce qu'ils les ignorent; et ils les ignorent parce qu'on ne connaît réellement que ce dont on a fait l'expérience.

Que s'il en est bien ainsi, la sagesse et la prudence, pour la Suisse, c'est d'être présente là où s'élaborent les institutions de l'Europe future. Il y va de l'intérêt de tous. Il y va de son propre intérêt. Quoi qu'il arrive, en effet, la Suisse est, la Suisse restera partie intégrante et solidaire de l'Europe.

La tentative de créer, sur la lancée de l'OECE, une vaste zone européenne de libre échange ayant définitivement échoué, le Conseil de l'Europe a pris comme lieu de rencontre et comme creuset politique une importance nouvelle. Il n'y a plus de raisons d'opportunité ni de doctrine pour que la Suisse ne participe pas pleinement à ses travaux. Les observateurs qu'elle y délègue, et plus particulièrement deux d'entre eux, MM. Max Weber et Willy Bretscher, n'ont pas tardé à s'en convaincre et à le dire. Ils ont compris qu'à n'être pas interlocuteurs à part entière, les représentants de la Suisse à Strasbourg n'ont que des désavantages. Ils demandent que nous mettions fin à un handicap que nous nous sommes imposé sans y être contraints. Ils ont raison.

La tâche n'est pas facile qui consiste à faire comprendre à nos partenaires les sacrifices particulièrement douloureux que nous serons amenés à faire sur l'autel de l'intégration, et aussi les sacrifices auxquels nous ne saurions nous résoudre, car ce serait saper les bases mêmes de notre existence.

Notre cas est un cas spécial, comme tous les autres d'ailleurs, mais de manière plus évidente encore. C'est la chose difficile à expliquer, à faire comprendre, à négocier. Ayons donc la sagesse de ne pas exciper en toutes circonstances de ce "cas spécial". Nous ne ferions qu'agacer, qu'exaspérer nos partenaires. Ne nous singularisons pas là où, sans compromettre l'essentiel, nous pouvons éviter de le faire. Nous serons ainsi plus forts quand il nous faudra refuser les concessions que nous devrons, par fidélité à nous-mêmes, refuser.

En devenant membre de plein droit du Conseil de l'Europe, nous renoncerons précisément à nous singulariser là où ce n'est pas nécessaire. Nous aurons plus de possibilités de communiquer nos expériences, d'exposer nos vues particulières; plus d'occasions aussi d'écouter nos partenaires, de comprendre leurs thèses, leurs espoirs, leurs appréhensions, de nous familiariser avec leur façon d'envisager la construction européenne.

Olivier Reverdin.

(By courtesy of the Editor of the "Journal de Genève".)